

M. l'Orateur: Je suis heureux de renseigner le représentant d'Ontario. Tout d'abord, l'article 30 du Règlement prescrit ce qui suit au sujet de telles questions et des réponses qu'on peut y donner:

Il est, cependant, irrégulier... d'avancer des arguments ou des opinions, ou d'énoncer des faits, autres que ceux qui sont indispensables pour expliquer la question ou la réponse.

A tort ou à raison, j'ai estimé que le député de Prince-Edward-Lennox avançait une opinion bien précise lorsqu'il a posé sa question. En outre, je l'ai rappelé à l'ordre par trois fois sans succès. Pour la bonne marche des travaux de la Chambre il est indispensable que l'Orateur ait la liberté d'exercer son bon jugement pour décider si une question est recevable ou non à l'appel de l'ordre du jour.

En ce qui concerne l'honorable député de Sudbury, il y avait un peu de bruit et je n'ai entendu que la moitié de sa question; je ne suis donc pas en mesure de me prononcer sur celle-là. Qu'on me permette toutefois de signaler que si je fais appel à la collaboration de tous les députés et leur demande de reprendre leur fauteuil quand je rends une décision sur une question, je trouve que l'honorable représentant en cause devrait se rendre à mon désir. Sinon, toute tentative de poser une question, recevable ou non, sème la confusion. C'est pourquoi j'ai adopté cette attitude.

M. Alkenbrack: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Je m'excuse humblement de n'avoir pas repris mon fauteuil quand vous me l'avez demandé, mais je regardais du côté du ministre à qui j'avais posé la question.

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES BONIS À LA CONSTRUCTION PENDANT L'HIVER

A l'appel de l'ordre du jour.

M. George Muir (Lisgar): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre du Travail. Le ministre pourrait-il nous dire quand le règlement concernant la subvention de \$500 pour la construction de maisons pendant l'hiver sera imprimé et publié?

L'hon. A. J. MacEachen (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, on rédige actuellement ce règlement. Il sera publié dès que ce travail sera terminé.

LES CÉRÉALES

LE BLÉ DURUM—ON DEMANDE D'AUGMENTER LES CONTINGENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lawrence Watson (Assiniboia): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au [L'hon. M. Starr.]

ministre du Commerce. Le contingent du blé Durum se fonde sur la superficie spécifiée, tandis que celui du blé dur se fonde sur la superficie cultivée. Il s'ensuit qu'un contingent de 15 boisseaux de blé Durum équivaut à 7.5 boisseaux de blé dur. Le ministre pourrait-il établir sans tarder un autre contingent pour le blé Durum, afin d'égaliser la situation? Il ne reste que 14 jours à courir avant la fermeture de l'année-récolte.

L'hon. Mitchell Sharp (ministre du Commerce): Je remercie mon honorable ami, monsieur l'Orateur, et je vais signaler le problème à la Commission canadienne du blé. Toutefois, je demande à l'honorable député de se reporter à la déclaration que j'ai faite ici même pour définir le programme de la Commission en ce qui concerne les contingents pour le reste de la campagne agricole. J'avais en effet communiqué l'opinion de la Commission du blé sur ce qui semblait être un contingent approprié pour le blé Durum. Je consens à saisir la Commission, une fois encore, du point qui nous occupe, mais je ne crois pas qu'elle modifie sa ligne de conduite.

(Texte)

RADIO-CANADA

INTERPELLATION AU SUJET DE LA POSSIBILITÉ DE GRÈVE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Guy Marcoux (Québec-Montmorency): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au secrétaire d'État? Quelle ligne de conduite le ministre entend-il suivre à la suite de la décision de Radio-Canada de refuser le rapport soumis par le juge Jules Poisson et la décision de la Fédération des auteurs et des artistes du Canada d'accepter ces considérations?

(Traduction)

L'hon. J. W. Pickersgill (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, à mon avis, il n'est pas nécessaire qu'un ministre ou le gouvernement fasse quoi que ce soit. Sauf erreur, les deux parties en cause dans le différend sont en train de discuter de la question, et j'ai lieu de croire qu'elles vont en arriver à une entente satisfaisante.

(Texte)

M. Marcoux: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question supplémentaire? L'honorable ministre est-il au courant que les journaux d'hier mentionnaient qu'il y avait danger d'une grève immédiate de la part des artistes à Radio-Canada?

(Traduction)

L'hon. M. Pickersgill: Eh bien, je ne crois pas qu'il soit inusité d'envisager la possibilité d'une grève lorsqu'il y a un différend entre employeurs et employés, mais le seul fait que